



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 novembre 2019

n° 162-19

Objet : *RS - Approbation de la convention de participation financière entre Grand Chambéry, Chambéry-Grand Lac Economie et Grand Lac pour la réalisation d'aménagement de voirie dans la zone d'activités des Landiers sur les communes de Chambéry et de Voglans*

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Philippe Gamen à Luc Berthoud - de Lionel Mithieux à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemeret à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 9

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 novembre 2019

délibération n° 162-19

objet **RS - Approbation de la convention de participation financière entre Grand Chambéry, Chambéry-Grand Lac Economie et Grand Lac pour la réalisation d'aménagement de voirie dans la zone d'activités des Landiers sur les communes de Chambéry et de Voglans**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que dans le cadre du réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry, la société AREA et Chambéry Grand Lac Economie ont défini les aménagements routiers à réaliser dans la zone d'activités des Landiers pour permettre une réorganisation des circulations et une meilleure distribution des accès aux futurs échangeurs.

Ainsi, il a été défini plusieurs aménagements connexes au projet autoroutier :

- création d'un giratoire au niveau de l'intersection rue de Belle Eau et avenue de Villarcher,
- création d'un giratoire au niveau de l'intersection avenue de Françon et avenue de Villarcher,
- élargissement à deux voies en entrée du giratoire Villarcher.

Afin d'optimiser les délais de réalisation des travaux, Chambéry-Grand Lac Economie a sollicité Grand Chambéry, mandataire, afin de conclure une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage dans l'objectif de faire réaliser en son nom, pour son compte et sous son contrôle, les procédures réglementaires, les études et travaux pour ces aménagements routiers.

L'enveloppe financière globale prévisionnelle de ces opérations est de 860 k€ HT.

Le financement sera assuré par Chambéry-Grand Lac Economie, avec la répartition financière suivante en lien direct avec le coût de chacune des opérations situées sur les territoires respectifs de chacune des agglomérations :

- AREA : 460 k€,
- Grand Lac : 214 k€,
- Grand Chambéry : 186 k€.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de financement,

Vu la décision n° 020-19 du Bureau du 21 février 2019 approuvant la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie pour la réalisation d'aménagements de voirie dans la zone industrielle des Landiers sur les communes de Chambéry et de Voglans,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la signature de la convention de participation financière à intervenir entre Grand Chambéry, Chambéry-Grand Lac Economie et Grand Lac,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les actes à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 162-19

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention de participation financière entre Grand Chambéry, Chambéry-Grand Lac Economie et Grand Lac pour la réalisation d'aménagement de voirie dans la zone d'activités des Landiers sur les communes de Chambéry et de Voglans

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations
3 - Autres

Date de l'acte : 14 novembre 2019

Annexe(s) : Convention tripartite GC/CGLE/GL Giratoires

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22642H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22642H1

Date de transmission en Préfecture : 21 novembre 2019

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2019

Période d'affichage : du au